

(à rappeler dans toute correspondance)

DOSSIER N° DP 060 581 22 T0029
Déposé le : 03/06/2022
Et complété le
Sur un terrain sis à : 14 RUE ERNEST MERCIER
581 AH 141
Pour : CHANGEMENT DE FENETRES DE TOIT

DESTINATAIRE
Monsieur LEGRAS SERGE

14 RUE ERNEST MERCIER

60130 ST JUST EN CHAUSSEE

Affaire suivie par communes

**OBJET : CERTIFICAT DE DECISION DE NON OPPOSITION A UNE DECLARATION
PREALABLE DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE**

Le Maire au nom de la commune certifie qu'il ne s'est pas opposé à la déclaration préalable de Monsieur LEGRAS SERGE enregistrée sous le numéro DP 060 581 22 T0029 pour le projet ci-dessus référencé depuis le 03/06/2022.

Conformément à l'article R.452-1 du code de l'urbanisme, les travaux de démolition ne peuvent être entrepris avant quinze jours après la date d'autorisation.

Ce certificat est délivré en application de l'article R.424-13 du code de l'urbanisme.

A SAINT JUST EN CHAUSSEE,
Le 04/07/2022
Le Maire, Frans DESMEDT



*La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général
des collectivités territoriales le 11/07/2022
Affichage en Mairie de l'avis de dépôt de la demande le 03/06/2022*

DATE DE PUBLICATION : 06 JUL. 2022